

---

## RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

---

### FRAIS DE SURVEILLANCE

### ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

  
À L'HEURE DU MIDI

## FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'HEURE DU MIDI

Le 23 août 2022, le conseil d'administration du CSSDS a adopté une résolution relative aux frais de la surveillance du midi.

Ces frais sont indiqués dans le tableau de tarification ci-dessous :

### Primaire

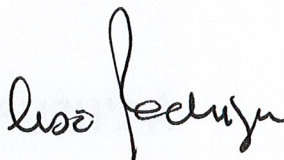
Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif pour 2 <sup>e</sup> enfant additionnel	Tarif pour 3 <sup>e</sup> enfant additionnel	Cout par jour/ 4 <sup>e</sup> enfant et plus
239 \$	95 \$	48 \$	0 \$

\*Les frais pour les élèves qui dînent occasionnellement à l'école sont fixés à 3 \$ de l'heure.

### Secondaire

Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif pour 2 <sup>e</sup> enfant additionnel	Tarif pour 3 <sup>e</sup> enfant additionnel	Cout par jour/ 4 <sup>e</sup> enfant et plus
70 \$	70 \$	70 \$	0 \$

Pour la surveillance du dîner au secondaire : aucune \*\*\* financière ne peut être exigée aux parents lorsque l'élève se trouve en dehors des lieux de l'établissement qu'il fréquente pendant toutes les périodes du midi de l'année secondaire. Et que ses parents en avisent par écrit l'établissement.



Lisa Rodrigue  
Directrice générale